

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

BOURGOGNE et FRANCHE-COMTE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n°24 du 4/10/2000 - 3 pages

Grandes Cultures

Colza

Stades : généralement de B4 à B7-B8. Certaines parcelles de resemis sont au stade cotylédons. Elongation des colzas les plus denses et les plus développés.

Ravageurs

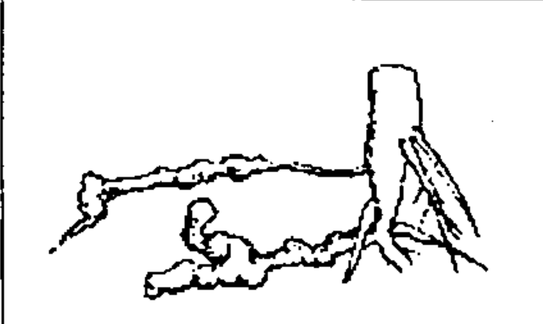
Le vol de **pucerons verts** *(Myzus persicae)* à la Tour à Auxerre est en régression cette semaine.
Les populations de pucerons continuent leur développement dans les parcelles non traitées mais tendent à se stabiliser. On observe par ailleurs quelques débuts d'installations sur des colzas plus tardifs jusqu'alors non infestés. Toutefois, sur les parcelles faiblement infestées la semaine dernière aucune n'a atteint le seuil d'intervention aujourd'hui. Il semble que certains traitements visant les pucerons n'aient pas entièrement donné satisfaction lorsqu'ils ont été réalisés sur des populations déjà bien installées et à des stades de la culture trop avancés pour une bonne efficacité des pyréthrinoïdes seules.

▪*Pas d'intervention aphicide.*

Des captures de **charançons du bourgeon terminal** ont eu lieu cette semaine, celles-ci restent éparses et le vol n'a pas encore significativement débuté.
De nouvelles captures de **grosses altises** sont enregistrées mais le cumul reste globalement peu important.

Maladies

De nouveaux cas de **hernie du chou** sont signalés à Oiselay (70), Conflans/Lanterne (70) et Routelle (25). Cette maladie est également présente ponctuellement en Val de Saône. Elle se caractérise par un développement végétatif réduit et un flétrissement des plantes atteintes aux heures chaudes de la journée. Les racines présentent des excroissances ou galles.
L'agent pathogène responsable est un champignon *Plasmodiophora brassicae* présent dans le sol. Sa propagation et l'infection se réalisent quand il y a présence d'eau libre dans le sol (sols mal drainés notamment). Les terres à pH inférieur à 7 sont beaucoup plus sensibles. La maladie peut se conserver dans le sol au moins 15 ans grâce aux spores formées dans les galles et libérées lors de la décomposition des racines. Il n'existe pas de possibilités d'intervention directe ; les amendements calcaires précoces peuvent réduire la sévérité de l'attaque.
Avec les pluies de ces derniers jours, les premières projections d'ascospores de **phoma** se sont produites dans nos pièges à Donzy (58) et Beaune (21). Les niveaux de projections restent toutefois faibles et ne peuvent être considérés comme un pic significatif.



Attaques sur racines secondaires



Hernie sur pivot

Céréales

Stades : les semis se poursuivent. Quelques rares parcelles atteignent 1 à 2 feuilles. Le vol de pucerons est commencé à la tour d'Auxerre (voir graphe au verso). Les premiers pucerons peuvent également être observés sur les quelques parcelles levées notamment dans le Jura : 3 % des pieds colonisés (orge 1ère feuille) à Authume, 8 % (orge 2ème feuille) à Chaussin.



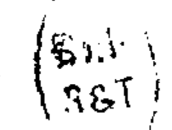
Colza
Pucerons : peu de progression.
Charançon BT : quelques captures, ce n'est pas encore le vol.
Céréales
Pucerons à surveiller sur les premières levées.
Maïs
Populations larvaires de pyrale à l'automne.

Service Régional de la Protection des Végétaux
ZI Nord - BP 177
21205 BEAUNE Cedex
Tél : 03.80.26.35.45
Fax : 03.80.22.63.85

Service Régional de la Protection des Végétaux
Immeuble Orion
191, Rue de Belfort
25043 BESANCON Cedex
Tél : 03.81.47.75.70
Fax : 03.81.47.75.79

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Bourgogne
Directeur gérant : JC RICHARD
Publication périodique
C.P.P.A.P n°1700 AD
ISSN n°0758-2374

Tarif Courrier et Fax : 380 F.



Ravageurs colza - Résultats du piégeage au 2 octobre

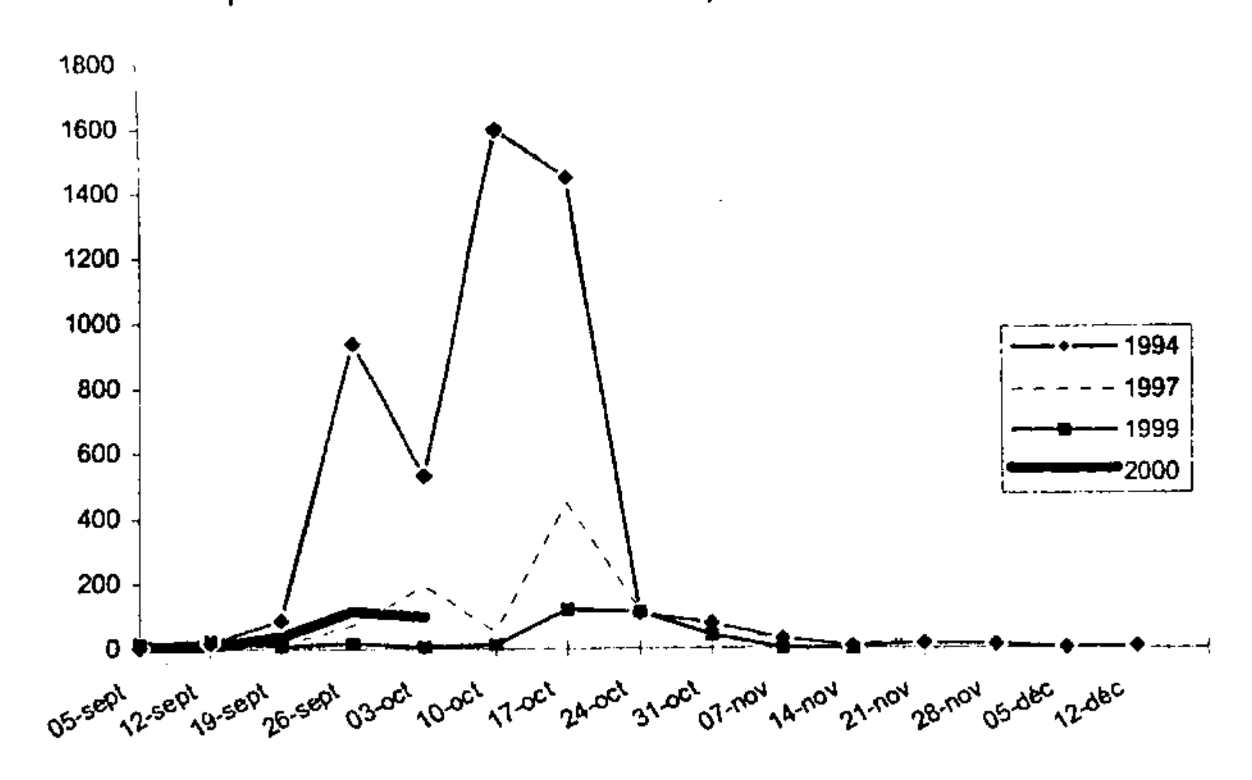
	Commune	Caputres de grosses altises le 02/10/00	Cumul de captures de grosses altises au 02/10/00	Captures de charançons du B.T le 02/10/00	Cumul de captures de charançons du B.T au 02/10
21	Lux	0	0	1	1
	Binges	1	6	0	0
	Brazey en Plaine	3	12	0	0
	Franxault	0	2	0	0
	Chaus	2	28	0	1
	Comblanchien	1	20	0	0
	Quincey	1	3	1	1
	Combertault	-	-	-	-
	Athie	4	15	0	0
	Puits	0	0	0	0
	Etalante	0	2	0	0
	Prusly	0	0	0	0
25	Routelle	-	2	0	0
39	Annoire	0	7	0	1
	Authume	0	10	0	0
	Ruffey/Seille	1	4	0	0
	St Aubin 1	1	2	0	0
	St Aubin 2	0	1	0	0
	St Baraing	0	0	0	0
	Vaudrey	0	10	0	0
58	Pougny	5	12	0	0
	Suilly la Tour	1	2	0	0

	Commune	Caputres de grosses altises le 02/10/00	Cumul de captures de grosses altises au 02/10/00	Captures de charançons du B.T le 02/10/00	Cumul de captures de charançons du B.T au 02/10
70	Bard les Pesmes	0	1	0	0
	Cugney	0	12	0	0
	Oiselay	0	1	0	0
	Fedry	0	0	0	0
	Pesmes	0	12	0	0
	Valay	0	9	0	0
	Montureux	0	12	1	1
71	St Loup de la Salle	8	20	0	0
	St Maurice en Riv.	13	19	0	0
	Meursanges	0	0	0	0
	Lessard en Bresse	11	17	0	0
	Fontaines	3	4	2	2
	Boyer	21	43	0	0
	Romenay	6	37	0	0
89	Bléneau	0	2	0	0
	Auxerre	0	1	0	0
	Pasilly	0	2	0	0
	Chevannes	0	3	0	0
	Noyers	0	0	0	0
	Chablis	0	2	0	0
	St Martin/Oreuse	4	8	0	0
	Pont/Yonne	0	1	0	0
	Courtoin	0	0	0	0

JNO - Résultats pots pièges - poste de Beaune

Période d'exposition	% de pots colonisés	% de plantes colonisées	Nbre de pucerons par pot	Nbre de pucerons par plante	% de pots infestés par le virus
13/09 - 21/09	42,5	17	1,2	0,3	4
21/09 - 28/09	66	27	2,4	0,6	Analyse en cours

Captures hebdomadaires de *R. padi* à la tour d'Auxerre

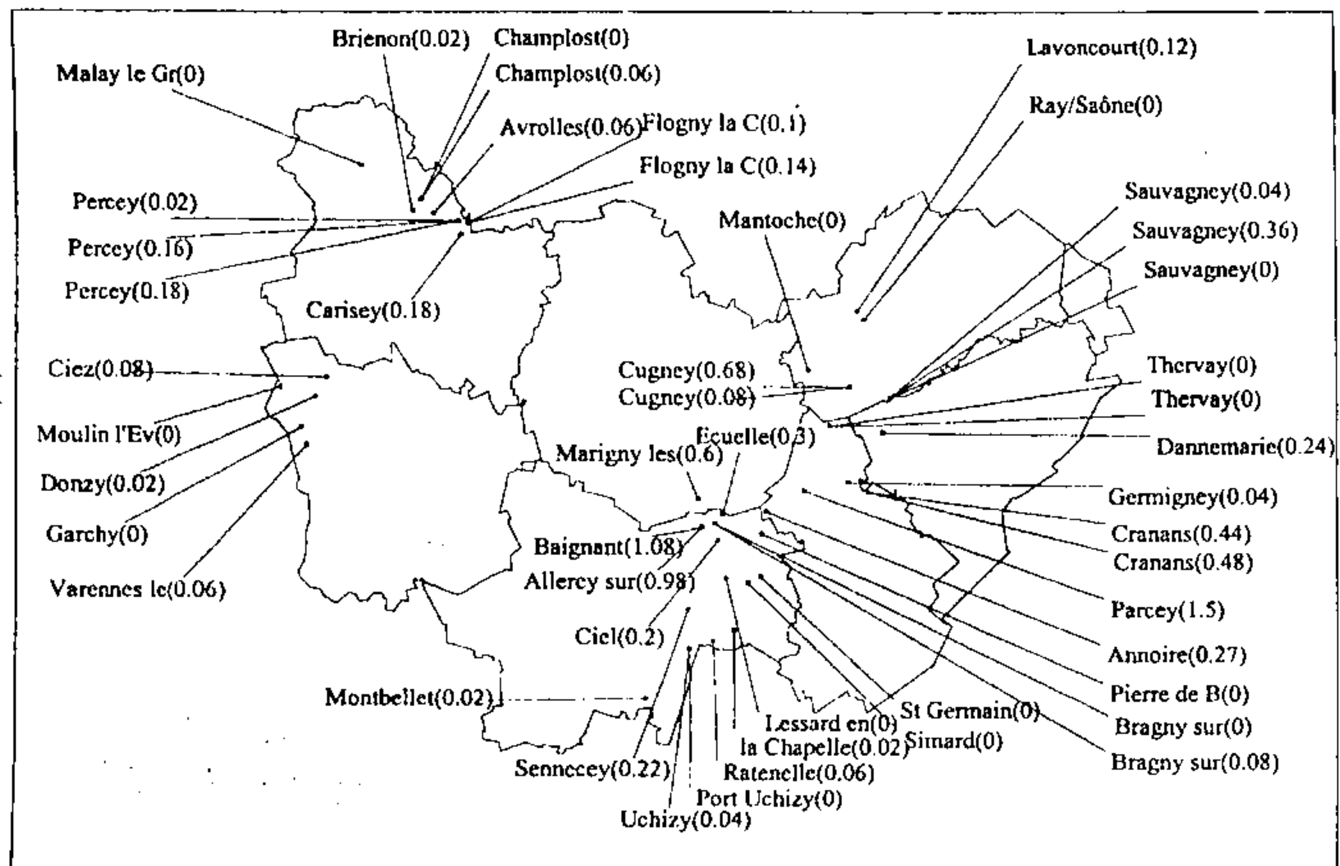


Maïs

Pyrale

Populations larvaires à l'automne 2000

Le niveau de populations larvaires observé à l'automne est une donnée importante pour l'appréciation du risque au cours de la campagne suivante : les larves observées à l'automne évoluent en papillons au printemps suivant.
Un certain nombre de situations (le plus souvent non traitées) ont fait l'objet de comptage larvaire sur les principaux secteurs concernés par la production de maïs grain. Les résultats obtenus, en nombre de larves par pied, figurent sur la carte ci-contre.



Le point sur ...

... L'agrément des distributeurs et applicateurs de produits phytosanitaires

Vous vendez, vous épandez ... soyez agréés

La loi du 17 juin 1992 a institué un agrément délivré par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation pour :
- **la distribution à titre gratuit ou la vente d'un certain nombre de produits antiparasitaires** : il s'agit des produits classés toxiques, très toxiques, cancérogènes, mutagènes, tératogènes, ou dangereux pour l'environnement.
- **l'application, en tant que prestataire de service, de tous les produits antiparasitaires** : sont concernées toutes les personnes ou entreprises qui facturent leurs travaux ; par contre l'entraide bénévole ne nécessite pas d'agrément.

Pour obtenir l'agrément, l'organisme demandeur doit remplir deux conditions :
- posséder une police d'assurance couvrant sa **responsabilité civile professionnelle**,
- disposer dans chacun de ses établissements, d'au moins un employé permanent titulaire d'un **certificat de qualification professionnelle** pour dix salariés au plus, intervenant dans le domaine de la distribution ou l'application des produits phytosanitaires.

Les demandes sont à adresser à :
- pour la certification
DRAF-SRFD
22 D, boulevard Winston Churchill
B.P.87865
21078 - DIJON Cédex
Tél : 03.80.39.30.59
- pour l'agrément
DRAF-SRPV
8, Rue Jacques Germain
B.P.177
21205 - BEAUNE Cédex
Tél : 03.80.26.35.46

La validité du certificat est de 5 ans. Un dossier de demande de renouvellement doit être demandé à la DRAF-SRFD, 6 mois au moins avant la date d'échéance.

P206